Bilan 2025-2026

(13 novembre 2025 au 20 octobre 2026)

Bonjour,

Je me présente, Véronique Thibeault, et j'occupe la fonction de vice-présidente aux litiges depuis 2019. Je vais vous présenter l'état des travaux relatifs aux litiges depuis notre dernier bilan soit depuis le 13 novembre 2025.

La tâche première, au niveau syndical, consiste à répondre aux membres. Lorsque vous avez des questions, mon rôle est de soutenir l'équipe des représentants de secteurs, tant dans leurs réponses à vos interrogations que dans le traitement des griefs. J'ai donc des rencontres régulières de soutien et de coordination avec eux en coopération avec mon aide-VP. Je travaille également en étroite collaboration avec notamment la VP aux relations de travail et avec le VP en santé sécurité.

Je coordonne le **comité des griefs**, composé de vos représentants de secteurs, d'un conseiller syndical et de l'aide-VP-Litiges. Ce comité se réunit une fois par mois et constitue l'espace privilégié pour analyser les griefs et déterminer les orientations à adopter. Depuis notre dernier bilan, nous avons tenu 10 rencontres et recommandé 24 griefs à l'arbitrage. Notamment, pour ce qui est de la prime de rétention pour les psychologues en invalidité et des congés de maternité/paternité/adoption, nous avons dû référer en arbitrage les griefs étant donné que nous ne nous entendons pas avec l'Employeur sur la portée rétroactive des griefs.

Je suis également la porte-parole au comité de relations de travail (**CRT de griefs**), qui est l'espace de discussion avec l'Employeur pour tenter de régler les dossiers de griefs. Ces rencontres se tiennent mensuellement. Elles permettent de faire avancer les dossiers et de rechercher des règlements lorsque cela est possible. Nous poursuivons également nos travaux sur plusieurs dossiers à portée collective, notamment ceux touchant certaines primes, l'application de l'ancienneté et les affichages de poste.

Depuis notre dernier bilan, 8 CRT réguliers et un CRT spécial sur l'Annexe A (Prime psychiatrique) ont eu lieu, sans compter les nombreux échanges par courriel entre les séances. L'Employeur a annulé le CRT du mois de mai 2026.

Depuis le 13 novembre 2025, nous avons déposé 362 griefs. Les principaux sujets de contestation demeurent les affichages de poste (94 griefs), les mesures administratives (72 griefs) et les mesures disciplinaires (67 griefs). À eux seuls, ces

trois thèmes représentent près des deux tiers de l'ensemble des griefs déposés durant la période.

Parmi les autres sujets fréquemment rencontrés, on retrouve les questions liées aux primes salariales (21 griefs), à la rémunération (32 griefs), à la reconnaissance de l'expérience et des études (12 griefs) ainsi qu'à l'ancienneté (11 griefs).

Les problématiques les plus souvent soulevées ont notamment concerné les affichages jugés non conformes, l'absentéisme excessif, les avis écrits, les suspensions sans solde, la prime de soins critiques, le temps supplémentaire et la reconnaissance des études ou de l'expérience.

Nos échanges avec l'Employeur ont permis de régler environ 903 griefs.
L'Employeur a fait droit à 299 griefs, (ex. : affichage du poste, retrait d'une lettre du dossier, versement d'une prime due, fin d'un déplacement) et 333 griefs réglés par entente (ex. : règlements monétaires, etc.).
Parmi l'ensemble des retraits, 307 griefs touchaient principalement les affichages de postes (les caractéristiques particulières du poste, les postes rehaussés et les exigences en anglais). Un bon nombre de griefs concernant PURA ont fait l'objet de retrait (310) et ce qui reste, seront retirés suivant la signature de l'entente intersyndicale. On peut remarquer que les primes salariales représentent également un volume important de dossiers réglés avec 56 griefs, alors que 48 griefs disciplinaires ont aussi été fermés, principalement en matière d'avis écrits et de suspensions.

Nous avons également documenté la valeur monétaire de ces règlements : ils représentent un retour d'environ 164 724$ aux salarié·es.

Nous avons actuellement 22 arbitrages en attente d'audition, couvrant 32 griefs (ex. : prime psychiatrique en psychogériatrie, prime CJ aux archives prime psychologues en invalidité/maternité/paternité/adoption, l'intégration au PDRH, Prime soins critique en radiologie, reconnaissance de scolarité, et bien d'autres).

Parmi ces gains, lors de vos déplacements à partir de votre domicile, l'Employeur ne fera plus le total de votre journée pour ensuite le déduire à votre premier et dernier déplacement pour déterminer le km à rembourser si vous avez effectué davantage de déplacement. Je vous invite à lire notre INFOSPTSSS du 28 septembre 2026 pour plus de détail. Un autre gain porte sur les libérations syndicales lors d'accompagnement qui nous ont permis de récupérer 349.10 heures de libérations d'une valeur estimée à plus de 20 000$ pour donner des services syndicaux.

Ces résultats sont le fruit du travail soutenu et des efforts collectifs de votre équipe syndicale. Cela démontre l'importance du travail réalisé en amont, autant dans l'analyse des griefs que dans les discussions menées avec l'Employeur afin de favoriser des règlements avant l'étape de l'arbitrage. Je tiens à remercier les représentants de secteurs, les membres du comité des griefs, mon aide-VP aux litiges, nos conseillers syndicaux et toutes les personnes qui contribuent à la défense des droits de nos membres.

Pour la prochaine année, notre objectif demeure de poursuivre la réduction du nombre de griefs actifs tout en maintenant une vigie serrée sur les problématiques récurrentes, poursuivre nos représentations afin de faire respecter les conventions collectives et défendre les droits de nos membres.

Sur ce, si vous avez des questions, n'hésitez pas à m'en faire part lors de l'assemblée générale.

Salutations,
Véronique Thibeault
Vice-présidente aux litiges